

Convention de stage en entreprise

Votre interlocuteur au CLPS : Stéphane Pénil tél : 02 98 46 62 86

La présente convention règle les rapports entre :

l'entreprise : _____

adresse : _____

téléphone : _____ code APE : _____

adresse e-mail de l'entreprise : _____

représentée par : _____

et

le CLPS L'enjeu compétences – représenté par (formateur de l'action) : Stéphane Pénil

et

M _____ domicilié : _____

téléphone : _____

qui effectuera un stage au sein de l'entreprise du 02 octobre 2023 au 21 octobre 2023
d'une durée totale de 105 heures

dans le cadre de la formation intitulée CQP Crêpier-ère

se déroulant du 11 septembre 2023 au 11 janvier 2024

Validation préparée : CQP Crêpier-ère

Cette formation bénéficie de la participation financière de :

- Conseil Régional de Bretagne Fonds Social Européen Pôle emploi
 Ministère du travail AGEFIPH Autre : _____

Article 1 - Poste occupé et objectifs

Le poste occupé est le suivant : Crêpier-ère

Les objectifs du stage en entreprise sont les suivants :

Réservé au CLPS
Code ROME :

G 1604

Nord-Finistère

4 rue Ferdinand de Lesseps - 29223 Brest
Tél : 02 98 46 38 11
brest@clps.net - www.clps.net



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
► actions de formation
► bilans de compétences
► actions de formation par apprentissage
► actions permettant de valider les acquis de l'expérience.